

brutales qui l'envahirent après le 4 septembre, elle est encore en bon état de conservation, et, elle pourrait être rendue, sans beaucoup de frais, au culte. C'est, du reste, le vœu des personnes pieuses du quartier.

« Par ces diverses considérations, et vu l'extrême urgence, on peut donc espérer, Monsieur le préfet, que vous daignerez prendre en sérieuse considération le projet que j'ai eu l'honneur de vous soumettre. La Commission municipale, tout aussi soucieuse que vous des vrais intérêts de la ville, voudra bien aussi, dans cette circonstance, vous accorder les ressources suffisantes pour la création de ce grand établissement public dont la nécessité s'impose si impérieusement.

« Quant aux PP. Carmes, ils consentiront volontiers à la cession de leur maison. Si de pieux souvenirs les y attachent encore, ils la quitteront cependant sans regrets, pour se créer ailleurs, et dans un lieu plus solitaire, une retraite qu'une nouvelle révolution ne viendra plus souiller ou saccager.

« Veuillez agréer, Monsieur le Préfet,.....

« *Le Président de la Commission,*

« Léopold NIËPCE. »

M. le préfet du Rhône a bien voulu donner toute son approbation à ce projet de la Commission des archives. Espérons donc que la ville deviendra propriétaire de ce local, ou d'un autre, au cas où les PP. Carmes ne pourraient, quant à présent, céder leur monastère, et qu'elle pourra créer le Musée historique, qui ne sera pas non plus un de ses monuments les moins intéressants. L'art et la science le réclament impérieusement. La seconde ville de France ne sera pas sourde à leur voix. Il est,